



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°034/2021)
DEMANDE MIXTE DE PERMIS D'URBANISME
ET DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Mons 1424 - Rue de Zuen.
- Identité du demandeur : S.A. LUMINUS - Monsieur Xavier LEBLANC.
- Demande mixte de permis d'urbanisme n° 16-45479-2020 et de permis d'environnement n°01/PE/1734813 (article 177/1) : Implanter une éolienne de 149,50m de haut (sommet de la pale au zénith) comprenant la construction d'une cabine électrique et de raccordements associés, ainsi que la modification des abords immédiats.

Nature de l'activité : activité productive industrielle.

Zone : PRAS : en zone d'industries urbaines et le long d'un espace structurant
PPAS : n°20 "Abords du Ring" - A.R. du 06/11/1956.

Motifs principaux de l'enquête :

Permis d'Urbanisme :

- application de l'article 171/1 du CoBAT : MPP à la demande de l'IBGE dans le cadre d'un permis mixte

Permis d'Environnement de classe 1B :

- article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement :
 - - rubrique 55 2B : parc éolien (2400 kW)
 - - rubrique 148 B : transformateur statique (2600 kVA).

L'enquête publique se déroule à partir du 15/02/2021 et jusqu'au 16/03/2021 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis> (référence 1734446).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous.**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement.**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **jeudi 25 mars 2021** à une heure qui reste à fixer,
- à l'adresse : Commune d'Anderlecht, Salle du Conseil (2^{ème} étage), Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission.**

Fait à Uccle,

le 10/02/2021.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.